



MODERNISER ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

N°76// Décembre 2017

Net-entreprises, un véritable bouquet de services /P4

Eligibilité DADS-U, qui est concerné? /P5

Les Rencontres Extra : des rendez-vous fédérateurs /P7

let-entreprises modernité et fluidité, au service des utilisateurs

tilisé depuis longtemps par les entreprises et les cabinets d'experts-comptables, le portail net-entreprises.fr se transforme pour rester conforme aux attentes de ses utilisateurs. Le nouveau portail se compose désormais de trois parties indissociables : un logiciel de gestion de contenus, une application de gestion de l'authentification et des accès à l'offre repensée et élargie, une base de connaissances. Le tout complété par un « MOOC », dans l'air du temps.

La nouvelle offre Net-entreprises propose des services à forte valeur ajoutée, qui simplifient la vie des entreprises, comme la dématérialisation d'envois officiels, par exemple. Cette nouvelle version est le socle de référence pour porter l'accélération de la dématérialisation des services. L'ADN réaffirmé de Net-entreprises!

Élisabeth Humbert-Bottin, Directeur Général du GIP-MDS

ÉDITO



La création du portail net-entreprises.fr a été l'objet du GIP-MDS, dès sa création en 2000. Il s'agissait déjà, de permettre aux entreprises de gagner en souplesse et rapidité, en effectuant leurs déclarations sur internet. Avec l'essor des nouvelles technologies et

l'ajout progressif de toutes les déclarations sociales en ligne, l'usage du site est devenu incontournable. Il a d'ailleurs totalement permis la réussite de la DSN. Suivant les évolutions technologiques, il est apparu nécessaire de le moderniser. À cette occasion, nous avons créé de nouvelles fonctionnalités, facilitantes pour les déclarants, et ajouté des services pour les organismes. Pour ces derniers, net-entreprises.fr est un outil communautaire, il est donc naturel de leur proposer des développements qui renforcent cette mutualisation.

Éric Hayat, Président du GIP-MDS

NOUVEAU PORTAIL NET-ENTREPRISES.FR, au service des utilisateurs

Une navigation plus fluide, une offre de services plus claire, des utilisateurs bien accompagnés... Visite guidée du nouveau portail net-entreprises.fr, avec Michel Sénécal, chef de projet au GIP-MDS.

n 15 ans, le portail a connu un développement important autour de l'ajout de nouvelles déclarations et de services en ligne. Nous souhaitons aujourd'hui prendre en compte l'évolution de l'utilisation des sites internet et des technologies associées. « Il n'était plus adapté aux usages actuels, et l'offre de services, dispersée sur le site, n'était pas assez mise en valeur. Il était indispensable de le moderniser », précise Michel Sénécal. Avec une ergonomie de navigation et d'utilisation repensée ainsi qu'une offre de services réorganisée, le nouveau portail met l'accent sur l'accompagnement utilisateur.

Modernisation et simplification

Plus qu'une refonte, ce fut un important projet de simplification et de réorganisation. « Nous avons ajouté et repensé l'utilisation de plusieurs fonctionnalités. Par exemple, la gestion des portefeuilles a été réduite de quinze à sept écrans, et il est désormais possible de rechercher des données plus rapidement en utilisant des fonctionnalités de tri ou de filtre sur des tableaux, indique Michel Sénécal. Par ailleurs, les pages du site public Net-Entreprises sont désormais gérées sous WordPress, offrant ainsi un outil souple pour notre Direction de la Communication. » Cette rénovation a aussi conduit à la mise en œuvre d'une démarche d'accessibilité, facilitant l'usage du portail par les personnes en situation de handicap.





L'accompagnement utilisateur

En restructurant l'offre de services, les déclarations ont été réunies avec leurs outils annexes. « Par exemple, tous les outils utiles à la DSN, autrefois dispersés, tels le contrôle SIRET ou DSN-val, sont désormais centralisés et accessibles dans l'espace connecté des utilisateurs », explique Michel Sénécal. Ces simplifications d'usage pour les utilisateurs sont accompagnées par une aide en ligne étoffée : une base de connaissances et un MOOC ont été ajoutés.

Après ces travaux de modernisation conséquents, le site évoluera désormais régulièrement. Prochaine étape, courant 2018, offrir plus de personnalisation aux utilisateurs. Affaire à suivre...

« Passer d'un site statique à un site dynamique est source de progrès. Le site est plus intuitif et permet plus d'interactions avec les utilisateurs. Il est désormais possible de s'abonner aux actualités grâce à un plugin Wordpress. Le CMS (système de gestion de contenu) permet d'ajouter et de modifier du contenu de manière plus simple et plus rapide!

Le site est désormais responsive, ce qui signifie qu'il s'adapte aux formats tablette ou smartphone. »

Karima Chabouni, Webmestre au GIP-MDS

DEUX NOUVEAUX OUTILS EN LIGNE

Une base de connaissances et un MOOC viennent compléter l'offre de services Net-entreprises.

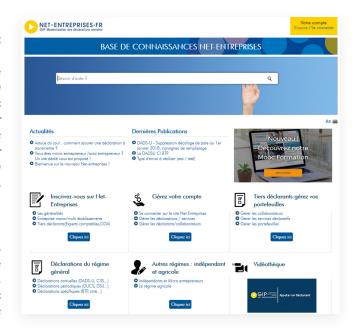


ort du succès de la base de connaissances DSN, Net-entreprises a maintenant la sienne couvrant les sujets liés à l'offre de services (déclarations en ligne, gestion et modification d'inscription...). En plus des possibilités de recherches habituelles, un widget d'accompagnement a été intégré sur chaque page du compte utilisateur (espace connecté) lui offrant ainsi l'aide contextualisée la plus adaptée. « Nous sommes dans un travail quotidien pour offrir le meilleur service à nos utilisateurs en étant au plus près de leurs besoins, améliorer le système et diminuer les sollicitations. L'utilisateur doit se créer un espace personnel, s'abonner aux fiches pour recevoir en temps réel toutes les nouveautés et mises à jour », souligne Virginie Etcheto, Responsable des formations et de la documentation utilisateurs au GIP-MDS.

Un autre outil inédit a vu le jour : le MOOC (modules de formation ludiques). Il se compose de vidéos, de quizz et de liens vers les sites institutionnels et bases de connaissances. « Nous ciblons l'ensemble des utilisateurs du portail et proposons ainsi des modules de



formation adaptés à chaque population ou thématique. Pour couvrir l'actualité déclarative, il sera enrichi au fil du temps et des nouveautés. L'idée est de donner aux utilisateurs toutes les informations attendues de manière rapide et simple », conclut Virginie Etcheto.



IMPORTANT

À partir du 2 janvier 2018, l'assistance net-entreprises sera joignable, pour les entreprises et les tiers déclarants, par un numéro unique, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h sans interruption, au :

0 820 000 516 Service 0,12 € / min + prix appel

NET-ENTREPRISES, UN VÉRITABLE BOUQUET DE SERVICES

Les nouveaux services dépassent le périmètre purement déclaratif, pour proposer une offre globale facilitant la vie des déclarants comme des organismes de protection sociale.

S'appuyer sur la digitalisation pour accélérer la dématérialisation et mutualiser les coûts, c'est l'objectif du nouveau portail et de ses services. Parmi les nouveautés, la Mire d'Authentification Générique (MAG) permet à un utilisateur de se connecter sur différents sites avec ses identifiants net-entreprises. Déjà mise en place avec la CNAV, «MAG va progressivement s'étendre à d'autres OPS, qui pourront nous déléguer la gestion des inscriptions et des habilitations. C'est la force du GIP-MDS: proposer à nos partenaires des moyens d'optimiser leur offre, tout en les fédérant autour d'une plateforme unique », commente Jérôme Joie, Directeur des Etudes au GIP-MDS.

Autre innovation en cours, un service de notifications

électroniques pour dématérialiser certaines formalités papier. « Le moteur d'envoi de notifications a été testé, avec succès, lors d'une campagne sur les taux AT/MP en 2017. Reste à lui donner une valeur juridique, en obtenant le consentement de l'utilisateur, ce qui est prévu pour 2018 », précise Sébastien Ducommun, Responsable du département GPA au GIP-MDS.

Une messagerie sécurisée, pour faciliter les échanges entre OPS et déclarants, est aussi à l'étude. De nouvelles offres seront accrochées sur le portail, au fil du temps. Avec la même philosophie : favoriser l'interopérabilité entre les sites des organismes et le portail, dans une logique de simplification pour les entreprises et la sphère sociale.

C3S: PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE 2018

La campagne C₃S de 2018 est attendue sans changement majeur, avec toutefois une nouveauté : la réactivation du télérèglement.

En 2016, la mise en place du mandat SEPA a conduit à désactiver le télérèglement pour plusieurs déclarations, dont la C₃S. Ainsi, depuis 2 ans, le paiement de cette contribution ne passait pas par un mandat SEPA mais par un virement bancaire. « Pour la campagne 2018, l'obligation de télérèglement est rétablie, c'est-à-dire que les déclarants s'acquitteront de leur contribution directement après avoir fait leur télédéclaration sur net-entreprises. fr » précise Luc Bernard, Chef de projet C₃S. Ce nouveau télérèglement, sous prélèvement à la norme SEPA, sera donc lié au Module Mandat afin que les déclarants C₃S puissent saisir leurs données bancaires et gérer leurs mandats. À part cette modification, qui nécessite quelques aménagements, le périmètre et la volumétrie de cette campagne seront identiques aux années précédentes.

Par ailleurs, la campagne C₄S qui devait démarrer début novembre, n'aura finalement pas lieu. Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale prévoit, en effet, sa suppression. Selon ce texte, cette contribution, qui était un acompte de la C₃S, aurait complexifié la fiscalité des entreprises et ne conduisait qu'à un gain temporaire pour les recettes de la Sécurité sociale. La C₄S concernait les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros, soit environ 350 sociétés.

CHIFFRE CLÉ
20 000

entreprises contribuent à la C3S.

Eligibilité DADS-U, qui est concerné?



« Pour calculer les droits des salariés, nous avons besoin de données couvrant une année complète, s'avérant suffisantes et conformes. Demander une DADS-U lorsque la DSN est incomplète, nous permet de préserver les droits et d'éviter un processus de rectification de carrière ultérieur, qui annulerait la simplification promise par la DSN. »

Brigitte Briard, Agirc-Arrco

ont éligibles à la DADS-U : les établissements qui ne sont pas en DSN malgré l'obligation de 2017 ; ceux dont les populations employées sont hors périmètre DSN (fonction publique, régimes spéciaux...) ; ceux qui n'ont pas démarré la DSN dès janvier 2017 (ou décembre 2016 pour le décalage de paie); et enfin, ceux dont les données transmises sont insuffisantes pour garantir les droits des salariés.

Les organismes partenaires ont listé ces établissements et croisé leurs données avec le GIP-MDS pour établir la communication. « Un premier push mail, le 7 novembre, a ciblé les établissements pour lesquels il nous manque des DSN notamment côté Agirc-Arrco. Les déclarants sauront ainsi pour quel SIRET une DADSU est attendue en janvier 2018, explique Nicolas Simon, Responsable du programme DSN au GIP-MDS. Une deuxième campagne devrait être lancée en décembre, cette fois-ci envers les déclarants DSN qui ont transmis des données insuffisantes pour que les organismes puissent garantir les droits des salariés». Pour ces déclarants, une DADS-U ne sera pas forcément nécessaire. Ils pourront, selon les cas, établir une procédure bilatérale avec l'organisme concerné (notamment avec les complémentaires), pour corriger les données.

La campagne DADS-U 2018 en préparation

Pour aider les déclarants, des outils sont mis à leur service, notamment un guide DADS-U/DSN publié sur DSN-info. « Sur net-entreprises.fr, un outil leur permet de consulter les SIRET en DSN, pour lesquels une DADS-U est attendue et les motifs afférents », précise Luc Bernard, Direction des études, Gestion du Parc Applicatif du GIP-MDS. La campagne déclarative de janvier connaîtra aussi quelques aménagements. « En ce qui nous concerne, nous allons permettre la distinction entre les SIRET attendus en DADS-U et ceux pour lesquels la DSN se substitue à la DADS-U », ajoute Luc Bernard.

Cet ensemble d'actions coordonnées avec les partenaires du GIP-MDS permet de rétablir la situation quand la substitution ne s'est pas totalement faite pour une entreprise. L'objectif étant que les données transmises soient suffisantes et conformes pour garantir les droits des salariés.

« Entre les deux campagnes du GIP-MDS, nous avons lancé mi-novembre, notre plan de communication annuel auprès des émetteurs attendus en DADS-U. Nous prévoyons également si nécessaire, à la demande du GIP-MDS, une campagne supplémentaire de relance, vers fin février début mars 2018, si de nouveaux SIRET étaient identifiés avec des DSN en défaut de qualité. »

Vital Faucheux, Responsable du CNTDS, CNAV



72èME CONGRÈS DES EXPERTS-COMPTABLES: « L'expert-Conseil »

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a réuni près de 5 000 participants à Lille Grand Palais, lors de son congrès organisé sur le thème du Conseil, du 27 au 29 septembre.

Entre les stands partenaires, les conférences plénières et les ateliers, les experts-comptables ont pu obtenir toutes les clés, pour permettre à chaque cabinet de développer des missions de conseil. L'ensemble des partenaires de la profession étaient présents : la protection sociale, l'institution fiscale, les éditeurs de logiciels, les assureurs... et bien sûr, le GIP-MDS, présent en son nom propre et non plus associé au logo DSN, comme lors des éditions précédentes.

« Le GIP-MDS est incontournable en tant que partenaire historique. Mais, je pense qu'il n'a pas forcément bien été identifié par nos confrères, cette année, en tant que GIP-MDS. Pour faciliter les échanges avec les expertscomptables, il faut une identification forte, comme Net-entreprises. Cette marque a une vraie reconnaissance dans notre profession et devrait être le fil conducteur dans nos relations, indique Marc Luccioni, Expert-comptable et Président du Comité des Utilisateurs du GIP-MDS. Le stand du GIP-MDS est un véritable point d'orientation vers l'ensemble des opérateurs de la sphère sociale présents au congrès. Nos confrères ont pu aborder leurs problématiques techniques et être orientés vers le bon interlocuteur. Il est une charnière indispensable ».

Ce congrès a permis de confirmer que la DSN est totalement intégrée par les Experts-Comptables. « Il est clair que notre profession, dans son ensemble, a bien mesuré le virage numérique dans lequel elle est engagée. Elle attend de la part des éditeurs, une évolution des logiciels, pour aller plus loin dans la dématérialisation », conclut Marc Luccioni.

LA DSN ET LES EXPERTS-COMPTABLES: une adoption réussie!

Un questionnaire fourni par le GIP-MDS sur le passage en DSN phase 3, a été transmis, via le CSOEC, aux experts-comptables. Plus de 1 300 d'entre eux ont répondu.

82 % des répondants considèrent qu'un seul envoi de la déclaration pour tous les destinataires est l'apport principal de la DSN ; 70 % voient et maîtrisent les données contenues dans la DSN avant l'envoi.

Ces bons résultats ne doivent pas pour autant occulter les difficultés rencontrées. En effet, bien que la phase 3 ait été préparée en amont par un pilote d'un an, le passage a été difficile pour 98 % des répondants, notamment concernant le paramétrage des données à l'attention des Organismes Complémentaires (OC). « Ce résultat n'est pas surprenant, la phase 3 comprenait de nouvelles données pour de nombreux organismes dont les OC. Cela a entraîné une

charge supplémentaire pour les cabinets », commente Fleur Le Logeais, Responsable déploiement DSN au GIP-MDS. 52% des répondants n'ont, d'ailleurs, pas encore intégré tous les organismes complémentaires dans leur DSN. Ils restent toutefois confiants et savent que la situation sera corrigée avec les acteurs concernés du fait des travaux en cours auxquels le CSOEC est associé.

« La DSN est complètement adoptée par les expertscomptables, qui en perçoivent déjà les avantages. Une étape importante a été franchie. Les difficultés restantes sont clairement identifiées et en cours de stabilisation », conclut Fleur Le Logeais.

LES RENCONTRES EXTRA : des rendez-vous fédérateurs

Quinze Comités régionaux ont organisé ces rencontres, au printemps et à l'automne. Bilan avec Didier Kuhn, Responsable de l'Animation du Réseau du GIP-MDS.

Sur le thème de l'offre de services dématérialisés de la protection sociale, les Rencontres Extra se sont déclinées en une cinquantaine d'évènements, sur toute la France. Parfois en conférences magistrales suivies d'ateliers thématiques, mais aussi en une multitude d'opérations de petite taille, voire d'accompagnement individuel, grâce à des ateliers pluri-organismes. « L'idée de cet accompagnement de proximité est de toucher ceux qui n'ont pas mesuré l'intérêt d'utiliser pleinement la DSN et de les aider à le faire », indique Didier Kuhn.

Ces Rencontres sont aussi l'occasion pour les OPS et les entreprises de régler des problématiques, par un accompagnement humain, tout en partageant les bonnes pratiques. « Elles sont plébiscitées autant par les déclarants que par les OPS. Ce sont vraiment des rendez-vous fédérateurs, avec une vraie reconnaissance de part et d'autre», poursuit Didier Kuhn.

La fréquentation, moindre cette année, a permis une meilleure qualité des échanges et a ouvert des perspectives pour accompagner les entreprises sur des sujets plus précis. « Maintenant que le projet DSN est installé, les Comités régionaux vont revenir à leurs actions premières : proposer aux entreprises l'offre complète des services de tous les organismes, par la promotion de net-entreprises comme un outil commun », conclut Didier Kuhn.

« Net-entreprises n'existerait pas sans les Comités régionaux. Ce réseau de proximité a porté des projets comme la dématérialisation, la généralisation de la DSN ou encore l'extension des usages numériques, en accompagnant les entreprises dans ces démarches. Les femmes et les hommes mobilisés sur le terrain sont les garants de nos réussites passées et à venir. »

Elisabeth Humbert-Bottin,

Directeur Général du GIP-MDS

Des rencontres plébiscitées

« Nous avons organisé, à l'hôtel de ville de Lyon, une conférence sur l'actualité sociale et fiscale, animée par des directions régionales et nationales d'organismes de protection sociale et complémentaires. En plus



Les Rencontres Extra

des ateliers DSN, les 300 participants pouvaient échanger individuellement avec certains organismes, sur des stands dédiés, ce qu'ils ont beaucoup apprécié. La présence des directions d'organismes montre l'importance de ces rencontres. Leur réussite repose sur l'implication quotidienne de tous les membres de notre Comité régional. »

Christiane Goulouzelle,

Animatrice du Comité régional Rhône-Alpes

« En 10 ans, les Comités régionaux ont permis de créer des liens très forts entre organismes. Grâce à cette synergie collective nous réalisons des actions fortes et utiles pour les entreprises, comme les Rencontres de la Protection Sociale. Si le rôle des Comités est aujourd'hui pleinement reconnu, notamment au niveau de la promotion de l'offre institutionnelle, rappelons qu'ils n'auraient pas pu exister sans l'accord et l'implication de nos Directions respectives. »

Noëlla Marais,

Animatrice du Comité régional Normandie

DSN: un travail essentiel de stabilisation

La DSN est, aujourd'hui, généralisée à toutes les entreprises du régime général et du régime agricole. Un travail de consolidation reste nécessaire pour garantir un fonctionnement totalement industriel et fluide.

a DSN remplace désormais toutes les formalités déclaratives pour l'URSSAF, la MSA, la retraite complémentaire, les complémentaires santé/prévoyance obligatoires, l'assurance maladie et chômage, ainsi que la DADS-U, en cas d'année complète en DSN. « Il y a une généralisation de l'émission, mais à ce jour, en réception, tout n'est pas réellement remplacé, précise Elisabeth Humbert-Bottin, Directeur Général du GIP-MDS. Certains organismes n'étaient pas totalement prêts pour un fonctionnement DSN, et quelques entreprises et éditeurs n'ont pas encore implémenté tous les paramètres pour produire des DSN de qualité, voire n'ont pas pleinement pris la mesure de la transformation radicale apportée par la DSN. »

Rappelons que le projet a été mené sur une courte période, si l'on considère l'ampleur du changement qu'il représente. Tout un travail se dessine pour que cette généralisation rime avec la stabilisation du système. Des suggestions, en ce sens, ont été recueillies auprès des entreprises, éditeurs, expertscomptables et organismes. « Cette phase de consolidation est indispensable avant que ne soient envisagées d'autres extensions. La DSN est encore récente, des opérations de normalisation, au niveau réglementaire, sont nécessaires avant d'agrandir son périmètre », conclut Elisabeth Humbert-Bottin.

« La priorité est de stabiliser les données issues de la paie et intégrées dans la DSN.

Transitoirement l'ACOSS traite ces données au niveau agrégé ; à l'Agirc-Arrco, nous sommes déjà la cible d'une gestion des données individuelles et nous les traitons sur l'ensemble de la chaîne : calcul des cotisations, recouvrement, gestion des droits pour les salariés. D'où la nécessité de créer des contrôles dans les logiciels de paye et d'offrir aux entreprises plus de visibilité sur leurs données DSN, pour les fiabiliser avant l'envoi. »

Brigitte Briard, Agirc-Arrco

« Nous estimons à ce stade que la moitié des DSN reçues par les organismes complémentaires ne sont pas directement exploitables. Nous avons décidé d'investir, avec la FNMF et le CTIP, dans la création d'un outil de contrôle qui vérifie la qualité des DSN avant leur envoi au regard des fiches de paramétrages émises par les organismes complémentaires. Les éditeurs de logiciels de paie pourront l'utiliser dans l'attente de la mise à niveau de leurs produits et il sera transmis gratuitement à l'ensemble des déclarants et tiers déclarants. Cela facilitera un déploiement progressif de la DSN, pour les 600 organismes complémentaires, dans un processus d'amélioration continue sur toute la chaîne de transmission. »

Patrick Grégory, SINTIA/FFA

Directeur de programme MOAD Collectives

« La qualité des données est un enjeu majeur pour la CNAV, qui les utilise pour ouvrir les droits à la retraite, le moment venu. Cela suppose des carrières aussi complètes et fiables que possible. Un test sur près d'1,2 million d'entreprises ayant produit leur DSN phase 3 de janvier à avril 2017 a montré que plus de 97,5% d'entre elles n'étaient pas concernées par des anomalies sur les assiettes de cotisations. C'est un bon score, mais derrière ces anomalies, il y a un risque de perte de droits pour des salariés qu'il faut éviter. L'effort doit porter sur l'accompagnement des gestionnaires de paie dans les entreprises, avec des outils de détection d'anomalies dans les logiciels en amont de la DSN. »

Vital Faucheux,

Responsable du CNTDS, CNAV